



Maintenant que le projet est suffisamment abouti, **une enquête publique est prévue du lundi 8 juin au vendredi 10 juillet 2026**. Vous trouverez au verso de ce bulletin toutes les informations utiles pour pouvoir consulter le dossier et formuler vos observations. **Une réunion publique se déroulera le 10 juin à partir de 20h à la salle l'Escapade, rue de la République, à Plénée-Jugon.**

C'est le temps nécessaire pour qu'une éolienne génère suffisamment d'énergie pour compenser la quantité d'énergie utilisée dans sa fabrication, les transports, son installation et son entretien. (Source : ADEME)



Présentation de la procédure d'Enquête publique

I - Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Plénée-Jugon.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

II - Déroulement de l'enquête

Durée de l'enquête : du lundi 8 juin 2026 (ouverture à 9h00) jusqu'au vendredi 10 juillet 2026 inclus (clôture à 16h30)

Commissaire enquêtrice : Madame Catherine BLANCHARD

Siège de l'enquête : mairie de Plénée-Jugon.

La commissaire enquêtrice assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- lundi 8 juin 2026 de 9h00 à 12h00
- mercredi 17 juin 2026 de 14h00 à 17h00
- samedi 27 juin 2026 de 9h00 à 12h00
- lundi 6 juillet 2026 de 14h00 à 17h00
- vendredi 10 juillet 2026 de 14h00 à 16h30

III - Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable à partir du site web suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7311/>

Il est également mis en ligne sur le site web des services de l'Etat en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/PLENEE-JUGON-SAS-CPENR-des-Landes-de-Brehinier-PE-des-Landes-de-Brehinier>

Le dossier imprimé, identique à celui mis en ligne, peut être consulté à la mairie de Plénée-Jugon, aux jours et horaires habituels d'ouverture, pendant la durée de l'enquête.

Un poste informatique, avec un accès au dossier, est mis à disposition pour la consultation du dossier numérisé en mairie de Plénée-Jugon, pendant la durée de l'enquête.

IV - Observations et propositions sur le dossier

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition en mairie de Plénée-Jugon.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent également être envoyées :

- **par voie électronique**, à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7311@registre-dematerialise.fr
- ou directement en se rendant **sur le registre dématérialisé** <https://www.registre-dematerialise.fr/7311/>
- **ou par voie postale** à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Plénée-Jugon à l'adresse suivante : mairie – 4 Place de l'église – 22640 Plénée-Jugon, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique CPENR des Landes de Bréhénier à Plénée-Jugon – A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice »

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site web suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7311/>

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Tatiana BIDEET, Responsable de projet (voir ci-dessous).

V - Rapport et conclusions

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront transmises au préfet dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête publique, sauf en cas de prorogation de délai sollicitée par la commissaire enquêtrice.

Pendant un an, ces documents resteront publiés sur le site web des services de l'Etat en Côtes-d'Armor (voir adresse ci-contre) et seront à la disposition du public en mairie de Plénée-Jugon.

Une copie électronique de ces documents sera également adressée pour information aux maires de Jugon-les-Lacs, Plédéliac, La Malhoure, Lamballe-Armor, Plestan, Le Mené, Sévignac, Noyal, Saint-Rieul, Pengilly, Tramain et Lamballe Terre et Mer (LTM).

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet de production d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Contacts

Tatiana BIDEET
Responsable de projet
06.32.58.77.43
tatiana.bidet@aboenergy.com

Anne-Cécile COTARD
Responsable Dialogue Territorial
anne-cecile.cotard@aboenergy.com

ABO WIND est désormais ABO ENERGY

Créée en 1996, notre entreprise est pionnière dans le développement de l'énergie éolienne en Europe.

Notre expertise sur les énergies renouvelables s'est diversifiée : nous travaillons désormais sur des projets photovoltaïques, sur des projets de batteries de stockage d'électricité et sur des projets liés à l'hydrogène, complémentaires pour réellement diminuer les besoins en centrales à charbon ou à gaz



 ABO Energy
 www.aboenergy.fr